

LES PARTIS ET LE RÉGIME PARLEMENTAIRE EN BELGIQUE.

(*Revue internationale*, de Rome, janvier 1884.)

Dans son livre si plein d'idées justes et profondes, M. Minghetti a parfaitement analysé les difficultés que rencontre la marche du régime parlementaire. En apportant des preuves nombreuses à l'appui de ces vues, il a fait remarquer qu'en ce moment, le seul pays où le parlementarisme fonctionne tout à fait bien, est la Belgique. Cela tient à ce qu'il n'a existé chez nous, jusqu'à présent, comme autrefois en Angleterre, que deux partis : les libéraux et les catholiques, se disputant le pouvoir et l'occupant tour à tour, par un mouvement alternatif de la bascule électorale. Je voudrais analyser cette situation particulière, parce qu'elle éclaire certains problèmes de la théorie des formes de gouvernement dans les sociétés modernes.

La lutte politico-religieuse entre catholiques et libéraux sévit avec plus ou moins d'intensité dans tous les pays catholiques et même dans les pays protestants qui, comme la Prusse, ont des provinces catholiques. Mais nulle part cet antagonisme n'absorbe aussi complètement la vie politique d'une nation qu'en Belgique, et nulle part le débat ne se dessine avec autant de netteté. Le fonctionnement du régime parlementaire mérite aussi d'être étudié en Belgique, parce que dans aucun autre État du continent il n'a marché aussi régulièrement.

Ce que je voudrais montrer, c'est que, de ces deux faits, séparation bien nette des deux partis et marche irréprochable du mécanisme parlementaire, le second est la conséquence du premier.

Pour qu'on puisse bien saisir le sens de nos luttes politico-religieuses, il faut remonter à leur origine. Celle-ci se trouve dans la Constitution que le Congrès a adoptée, après la Révolution de 1830. Cette Constitution consacre toutes les libertés qui ont été longtemps le privilège de l'Angleterre et des colonies qu'elle a fondées en Amérique et en Australie : Liberté illimitée de la presse, de l'enseignement, d'association, de réunion ; autonomies provinciales et communales ; régime exactement représentatif copié d'après le régime anglais. Comment le Congrès de 1830, où dominaient les membres appartenant à l'opinion catholique, a-t-il pu voter des principes si opposés aux traditions et même aux dogmes de l'Église catholique ? Ce fait extraordinaire s'explique principalement par l'influence des écrits d'un prêtre éloquent, Lamennais. Le premier livre de Lamennais, *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, abaissait la raison humaine et livrait la société à la direction omnipotente du Pape. Ce livre, lu avec enthousiasme par les évêques, les séminaristes et les prêtres, avait valu à son auteur une autorité inouïe en France et plus encore en Belgique. Quand, après 1828, il se mit à prétendre que l'Église retrouverait sa puissance d'autrefois en se séparant de l'État et en ne réclamant que la liberté, il fut suivi par la plupart de ses admirateurs de la veille. Le Vatican s'inquiéta, dès l'abord, de ces nouveautés, exposées avec une force et un enthousiasme qui rappelaient l'ardeur des Apôtres ; mais, troublé à la vue de la fermentation libérale qui agitait alors l'Europe entière, le Pape n'osa pas encore condamner ouvertement l'écrivain que tous considéraient comme son plus puissant défenseur.

En 1832, le pape Grégoire XVI — comme le dit Veillot — « foudroya la Constitution belge dans son berceau ». En effet, dans une encyclique fameuse, sans cesse invoquée de part et d'autre, le Pape déclara, *ex cathedra*, que les libertés modernes étaient « une peste », « un délire », d'où sortiraient nécessairement des maux incalculables. Bientôt après, Lamennais, ayant inutilement fait le voyage de Rome pour amener le Pape à ses idées, fut repoussé, puis rejeté du sein de l'Église. La condamnation par le Vatican des principes de la Constitution belge mit fin à l'« Union » des catholiques et des libéraux, qui avait renversé le roi Guillaume et fondé le nouvel ordre politique en Belgique. Ce ne fut cependant qu'après 1838 que les deux partis affirmèrent nettement leur antagonisme, après qu'un des membres les plus distingués de la Chambre, Paul Devaux,

eut exposé avec netteté, dans les remarquables articles de sa *Revue nationale*, l'opposition qui existe entre les deux principes en présence.

Le parti libéral se constitua de la réunion de tous ceux qui, ayant foi dans la raison humaine et dans la liberté, tournent le dos au passé et poursuivent des réformes de toute espèce dans le sens de ce que l'on appelle « le progrès ». Il se dit conservateur, parce qu'il se donne avant tout pour mission de défendre la Constitution belge qu'il prétend menacée par la Papauté et, en conséquence, par les catholiques. Dans ce parti, comme dans tout autre, les nuances sont nombreuses, depuis l'extrême gauche, qui veut le suffrage universel, incliné vers le socialisme et fait au culte catholique une guerre à mort, jusqu'à la droite qui reste « fidèle à la religion de ses pères », qui repousse toute innovation radicale et qui ne se sépare de ses adversaires que parce qu'elle ne veut pas de l'immixtion du clergé dans les affaires politiques.

Le parti catholique est officiellement dirigé par les évêques. Il se compose d'abord de tous les membres du clergé et des ordres religieux, hommes et femmes, et de ceux qui, par esprit d'obéissance dogmatique, font ce que désirent l'épiscopat et la Papauté, et ensuite des conservateurs purs, qu'on appelle ailleurs « Réactionnaires », c'est-à-dire de ceux qui pensent que la liberté conduit aux abîmes et le progrès au communisme. Cet état-major a pour armée la grande masse des cultivateurs et des habitants de la campagne. Nonobstant la grande similitude qui existe, à tant d'égards, entre la Belgique et la France, il y a une différence considérable et très importante, quant à ses conséquences, entre les idées dominant dans les classes rurales des deux pays voisins. En France, sauf dans quelques départements, le paysan est non seulement affranchi de l'influence du curé, il y est hostile. En Belgique, au contraire, il y est soumis, comme dans les provinces rhénanes, dans le Tyrol ou dans le Canada. Il l'est infiniment plus que dans les pays considérés naguère comme terres d'Église, l'Italie ou l'Espagne. Voici le motif de cette différence. En France, le souvenir de l'ancien régime, qui fut très dur et même cruel, éveille la haine et l'effroi, et en outre les paysans, acheteurs des biens des églises et des émigrés, ont toujours eu peur d'un retour offensif du clergé et de la noblesse⁽¹⁾. En Belgique, au contraire,

¹ Voici un fait très curieux, noté dans les papiers de famille d'un de mes amis

les campagnes ont été très heureuses sous Marie-Thérèse et les paysans n'ont guère acheté de « biens nationaux ». Il en résulte que le cultivateur qui a conservé la foi, obéit sans résistance au curé et au grand propriétaire.

La lutte entre catholiques et libéraux a commencé à la fin du siècle dernier, lors de la Révolution brabançonne contre Joseph II. Une partie de la bourgeoisie et même de la noblesse était acquise aux idées des philosophes français et avait à sa tête l'avocat Vonck. Un autre groupe, au contraire, était dévoué aux idées ultramontaines; il était dirigé par Van der Noot et soutenu et inspiré par le clergé.

Les deux partis, écrasés du temps de l'Empire français, se sont retrouvés en présence quand la liberté a été rendue au pays par Guillaume I^{er} dans son royaume des Pays-Bas. Les tendances des libéraux se sont même accentuées alors par leurs rapports intimes avec les Conventionnels, proscrits de France et réfugiés à Bruxelles. Les livres des encyclopédistes et des philosophes, ceux de Voltaire et de Diderot, furent réimprimés en éditions populaires, et répandus partout; mais libéraux et catholiques s'unirent pour résister à certaines mesures du gouvernement hollandais, mesures bien inspirées, mais malheureusement imposées d'une main trop dure.

Depuis l'année 1838, qui mit définitivement fin à cette « Union » momentanée, l'antagonisme entre libéraux et catholiques est devenu de plus en plus tranché, et, récemment, il a été transporté, chose nouvelle, jusque dans le bourg le plus reculé et dans le moindre hameau du pays, par suite de la revision de la loi scolaire. C'est sur ce terrain que la bataille est engagée en ce moment avec une violence inouïe. Un seul fait suffit pour en donner la mesure. Lorsque la Belgique entière s'est unie à son roi pour célébrer, en 1880, le cinquantenaire de notre Constitution, qui nous a valu un demi-siècle de liberté et de prospérité, les évêques ont refusé de s'associer au mouvement national par un *Te Deum*. Depuis lors, par représailles, les autorités

M. Adolphe Du Bois. Son grand-père avait acheté des « biens nationaux », c'est-à-dire provenant de la vente du patrimoine ecclésiastique. Dans une lettre, datée de 1808, il dit que ces biens ont notablement baissé de prix en Belgique, parce que la défaite de Baylen fait craindre la chute de Napoléon et le retour de l'ancien régime. En Belgique, les biens nationaux n'ayant pas été divisés en petits lots, n'ont été achetés que par la bourgeoisie, tandis qu'en France, les paysans possesseurs de ces biens ont considéré comme leurs ennemis le noble et le prêtre qui pouvaient les leur enlever, si la royauté absolue était rétablie.

civiles refusent de se rendre aux *Te Deum* annuels. La rupture est complète.

On le voit, d'après ce qui précède, les partis, en Belgique, se battent réellement pour une idée. Ce qui les divise, ce ne sont pas des intérêts matériels, mais des intérêts spirituels. Les libéraux défendent la liberté qu'ils croient menacée par les visées de l'Église. Les catholiques défendent la religion qu'ils croient menacée par les doctrines de leurs adversaires. Tous deux veulent se prémunir contre un mal qui n'existe pas encore, mais qu'ils prévoient. Les luttes où sont engagées des idées et surtout des croyances, sont, sans doute, très violentes et, par suite, parfois périlleuses, mais on peut dire qu'elles sont de celles qui font honneur à l'espèce humaine, car, dans ce cas, ce ne sont pas les appétits grossiers et les instincts de la brute qui soulèvent et entraînent les hommes.

La question scolaire qui absorbe toute la vie politique du pays, mérite d'être exposée ici avec quelques détails. Elle est importante en elle-même et plus encore dans ses conséquences, et elle est débattue avec passion dans presque tous les pays civilisés.

L'enseignement primaire avait été organisé, en 1842, par une loi de transaction qu'avait fait adopter par les deux partis M. J.-B. Nothomb, l'un des auteurs de la Constitution belge, mort récemment à Berlin, où il avait été ministre de Belgique pendant plus de quarante ans. Cette loi imposait à chaque commune l'obligation d'avoir des écoles en nombre suffisant pour les enfants réclamant l'instruction, mais elle permettait d'adopter et de subsidier des écoles privées, c'est-à-dire des écoles des petits-frères et des sœurs. Le clergé avait le droit d'inspecter les écoles et de contrôler l'enseignement religieux donné par l'instituteur.

C'est ce dernier article, dont les libéraux avancés commencèrent à réclamer la suppression, quand on s'aperçut qu'il donnait, en fait, au clergé une autorité prépondérante sur les instituteurs. La réforme de la loi de 1842 devint peu à peu le mot d'ordre du libéralisme et elle fut enfin votée en juillet 1879. Maintenant, les communes doivent créer elles-mêmes le nombre d'écoles qui sont nécessaires. Elles ne peuvent plus adopter d'écoles privées.

L'inspection ecclésiastique est supprimée. L'enseignement religieux peut être donné par les ministres des différents cultes, en dehors des heures de classe, dans les bâtiments de l'école. C'est le système en vigueur en Hollande, depuis le commencement de ce

siècle et également aux États-Unis, en Italie et dans beaucoup d'autres États. L'enseignement officiel est laïque, c'est-à-dire non confessionnel; mais l'école reste ouverte aux ministres des cultes qui consentent à y entrer, comme c'est, semble-t-il, leur devoir.

Le système nouveau a été accepté sans difficulté par les protestants et par les israélites; mais il a été condamné avec la plus grande véhémence par le clergé catholique. Malgré les conseils de modération que n'a cessé de donner le Pape Léon XIII, les évêques ont déclaré aux écoles communales une guerre à mort, poursuivie par les moyens les plus extrêmes. — Tout d'abord, ils ont fait appel au dévouement de leur parti, et ils sont parvenus, en moins d'un an, à faire ouvrir au moins une école libre dans tous les villages où il n'y en avait pas encore, et souvent deux, une pour garçons et une pour filles. On doit dire que le parti catholique a répondu à cet appel avec un dévouement extrêmement remarquable. Les grands propriétaires appartiennent la plupart au parti clérical et beaucoup d'entre eux ont érigé une école à leurs frais, dans l'une ou l'autre dépendance d'une ferme ou du château. Les curés ont fait des quêtes et ont beaucoup donné eux-mêmes, quand ils l'ont pu. Enfin, comme dans presque tous les villages il existait déjà des écoles de filles fondées par des « sœurs », il suffisait d'y annexer une école de garçons. — En même temps, dans toutes les églises, presque chaque dimanche, le sermon attaquait les écoles officielles, « écoles sans Dieu », qu'il fallait fuir comme la peste, et où il était défendu, sous peine de péché mortel, de placer ses enfants. Les parents qui n'obéissaient pas et qui continuaient à envoyer les leurs aux écoles publiques, étaient privés des sacrements; ils ne recevaient plus ni l'absolution à confesse, ni la communion même à Pâques; tous les instituteurs et institutrices, tous ceux qui fréquentaient les écoles normales de l'État, étaient également mis au ban de l'Église. Souvent même les prêtres refusaient de bénir le mariage des maîtres ou des maîtresses d'école. Toutefois, d'après des instructions venues de Rome, cette dernière mesure n'est plus appliquée que très rarement.

La majorité libérale de la Chambre a ordonné une enquête parlementaire, qui se poursuit encore en ce moment, afin de savoir au juste de quels moyens le clergé se sert pour remplir ses écoles. Trois représentants se rendent successivement dans chaque commune et y font comparaître des témoins pour les interroger sur les faits con-

cernant la persécution organisée à propos de la nouvelle loi scolaire. Cette enquête a révélé des faits inouïs. Exalté au plus haut degré et croyant sans doute de bonne foi agir pour sauver le catholicisme, le clergé n'a reculé devant aucun moyen pour peupler ses écoles et pour faire désertier celles des communes. Menaces spirituelles au confessionnal, dans les sermons, refus des sacrements en cas de maladie et surtout *au lit de mort*, privations matérielles infligées aux récalcitrants, retrait des secours aux indigents et des terres aux tenanciers, suppression de la clientèle catholique aux boutiquiers et du travail aux ouvriers, tout a été mis en œuvre pour tuer l'enseignement officiel. Le résultat obtenu, on ne peut le nier, a répondu à cet immense effort. Dans un grand nombre de villages, les écoles communales sont presque vides; dans d'autres, elles n'ont conservé que la moitié des enfants. Il n'y a que dans les grandes villes que la population scolaire des établissements officiels n'a pas diminué, parce que là le clergé n'a pas osé aller jusqu'au refus des sacrements. Au total, il y a probablement plus d'élèves dans les écoles ecclésiastiques que dans celles des communes.

Il n'est pas encore possible d'apprécier les conséquences de la lutte scolaire pour l'avenir de l'un ou de l'autre parti. Le raisonnement qui porte les libéraux à réclamer l'instruction laïque dans les pays catholiques, est celui-ci : Qui a l'instruction, tient l'avenir. Si le clergé dirige les instituteurs, il sera tôt ou tard le maître ; et comme l'Église condamne les libertés modernes, il faut, ou bien se résigner à perdre celles-ci, ou enlever l'instruction à l'influence de l'épiscopat. Les catholiques convaincus et sincères proclamant eux-mêmes que leur Église ne peut tolérer les libertés modernes, il est difficile d'échapper à ce raisonnement et, ainsi, dans tous les pays catholiques, on voit les amis de la liberté faire un violent effort pour enlever l'enseignement à la direction du clergé. Seulement le parti libéral se heurte bientôt à deux difficultés très grandes, la première actuelle, la seconde menaçante pour l'avenir.

La première de ces difficultés est celle-ci : Beaucoup de parents veulent l'enseignement religieux pour leurs enfants et, comme le clergé refuse de le donner dans les écoles publiques, ces parents en retirent leurs enfants et les écoles exclusivement ultramontaines se créent et se remplissent. La seconde difficulté est beaucoup plus grave. Il s'agit de l'avenir même de la liberté. Les instituteurs laïques, condamnés et attaqués de toute façon par les prêtres, leur

deviennent hostiles. Ils se transforment ainsi, comme on l'a dit très justement, en « anti-curés ». L'enseignement officiel arrive à être sourdement, mais très effectivement hostile à la religion catholique, la seule qu'on connaisse. Sans doute, le gouvernement ne le désire pas : il le désapprouve hautement ; mais c'est là une conséquence inévitable de la lutte. On peut déjà le constater en France, en Italie et en Belgique. Ceux qui croient que toute religion est illusion et mensonge et que les peuples vivront plus heureux sans aucun culte, ceux-là peuvent applaudir à ce mouvement antireligieux. Mais ceux qui pensent que, sans mœurs, la liberté ne peut durer et qu'il n'y a point de morale sans une base religieuse, et qu'en tout cas, dans nos sociétés actuelles, les ministres des cultes sont seuls à parler de morale au peuple, ceux-là s'alarmeront pour l'avenir des institutions libres. On voit clairement ici combien est difficile la situation des libéraux dans cette question de l'instruction publique.

S'ils l'abandonnent au clergé, tôt ou tard la liberté sera supprimée. S'ils déclarent la guerre au clergé, le sentiment religieux est ébranlé et, par suite, les mœurs, seul fondement solide d'un régime libre.

Il résulte de la violence même du combat que les deux partis hostiles finissent par justifier les accusations de leurs adversaires. Le libéralisme devient antireligieux, parce que la religion est et devient de plus en plus anti-libérale.

Pour le clergé, la lutte actuelle engagée en Belgique offre aussi bien des dangers, et je n'oserais dire qui a raison à leur point de vue, ou le Pape qui désire la modérer, ou les évêques qui veulent la pousser à outrance. Voici ces dangers. D'abord, pour les élections. Le curé force, par l'intimidation, beaucoup d'électeurs à retirer, malgré eux, leurs enfants des écoles communales, qui sont évidemment les meilleures ; ces électeurs obéissent ; mais, au scrutin, qui est, maintenant, plus complètement secret encore qu'en Angleterre, ils se vengent en votant contre la liste catholique. Le nombre considérable d'enfants conquis par les écoles du clergé ne prouve donc pas que son influence soit grande en proportion. En second lieu, tous les parents privés des sacrements commencent à remarquer qu'ils peuvent s'en passer sans que le ciel leur tombe sur la tête. Si la situation devait se prolonger longtemps, un grand nombre de familles s'habitueraient à vivre en dehors de l'Église et ainsi on se rapprocherait de la situation qui existe en France, où

beaucoup de paysans ne mettent jamais le pied à l'église. Ce serait une diminution définitive de l'influence du prêtre. C'est là ce que craint le Pape. Mais voici ce qu'espèrent les évêques. Dans un pays constitutionnel, le même parti ne peut s'éterniser au pouvoir. Donc, le parti catholique finira par reconquérir la majorité, et alors il fera une loi, qu'il proclamera très équitable, très libérale et empruntée à l'Angleterre. La loi de 1879 sera maintenue. Seulement il sera décrété que toute école libre ou communale recevra les subsides de l'État en proportion du nombre de ses élèves. Les écoles du clergé, qui prospèrent déjà sans subsides, obtiendront ainsi des millions, et un grand nombre d'écoles publiques, qui n'ont presque pas d'élèves, ne pourront plus se maintenir. Les libéraux, pensent-ils, sont incapables de créer des écoles libres comme nous, catholiques, nous l'avons fait. Donc, l'instruction primaire finira par nous revenir complètement. Presque partout les écoles ecclésiastiques remplaceront les écoles officielles. Nous traversons un moment difficile. Mais persévérons. — Plus le libéralisme sera violent, plus il rapprochera le moment de sa chute. Le triomphe de l'Église est certain, car elle est éternelle.

— Je n'oserais dire que ces espérances ne se réaliseront pas et que les évêques se trompent. Le Pape, diplomate expérimenté et politique habile, voudrait échapper aux difficultés actuelles par des compromis.

Les évêques, qui ont plus de foi, ou, comme disent leurs adversaires, plus de fanatisme, attendent le salut de la logique radicale des libéraux. Ils répètent le mot si souvent justifié par les événements : « *Ab inimicis nostris salus* ». En outre, les catholiques comptent que la division qui se produit entre les deux nuances du libéralisme, leur assurera la victoire. Toutefois, les catholiques se séparent aussi en deux fractions opposées. Par suite de l'attitude du Pape actuel, si différente de celle de Pie IX, le désaccord qui existe entre les deux tendances du catholicisme, éclate au grand jour. D'un côté se rangent les habiles, les politiques, et il faut compter dans leurs rangs presque tous les représentants catholiques qui siègent à la Chambre ou au Sénat. Ils s'appuient maintenant sur le Vatican. De l'autre, se trouvent les fervents, les intransigeants, les hommes de foi. Ils s'appuient sur les évêques et ils ont, comme organe de leur opinion, un écrivain très distingué, naguère professeur à l'université de Louvain, M. Périn. Ils se couvrent, en outre, du nom respecté et du grand souvenir de Pie IX.

Les premiers prétendent, comme le faisait naguère Lord Acton, répondant aux expostulations de M. Gladstone, qu'il n'y a nul conflit entre les libertés modernes et les décisions dogmatiques de l'Église. Quand les libéraux leur opposent les condamnations prononcées par les conciles, les Pontifes et, récemment, par Grégoire XVI, dans sa fameuse encyclique, et par Pie IX, dans le *Syllabus*, ils répondent qu'il s'agit là d'hypothèses, qui ne sont pas réalisées actuellement. Ils soutiennent qu'il peuvent être à la fois enfants soumis de l'Église et partisans décidés de toutes les libertés consacrées par la Constitution belge.

Se faisant gloire de ne rien retrancher des enseignements de l'Église, les catholiques purs leur reprochent de mettre la vérité sous le boisseau et de renier lâchement les enseignements de Rome. Ce n'est pas, disent-ils, en reculant devant le libéralisme qu'on le vaincra.

Plus la révolution menace, plus franchement il faut lui opposer la pure doctrine romaine : *In hoc signo vinces*.

Voici comment le chef des *Zelanti*, M. Périn, traite les « opportunistes » du catholicisme libéral, dans un écrit publié récemment et intitulé : *Le modernisme dans l'Église d'après des lettres inédites de Lamennais*.

« La peur, tel est le dernier mot de cet « opportunisme » qui, même chez les meilleurs, procède des influences quelquefois éloignées, mais très reconnaissables du « modernisme. » La peur, qui vient de ce que l'on se sent impuissant à réprimer des libertés mauvaises, que, par erreur sectaire, on s'obstine à ne pas voir telles. La peur, qui rend ceux dont elle s'empare, hésitants et flottants, au point qu'on se demande, à certaines heures, s'ils sont pour le bien ou pour le mal, et qu'on serait tenté de les confondre avec ces âmes misérables que Dante rencontre au vestibule de l'enfer et que la justice de Dieu dédaigne autant que sa miséricorde.

» Fama di lor il mondo esser non lassa,

» Misericordia e giustizia le sdegna,

» Non ragioniam di lor, ma guarda e passa. »

Récemment a paru à Namur, avec l'approbation de l'évêque, une sorte de *catéchisme politique* où l'on l'explique les devoirs du citoyen chrétien dans l'État moderne.

« *Question*. -- Les lois et les constitutions de presque tous les pays reconnaissent et érigent en principe la fausse liberté, c'est-à-

dire la liberté pour le mal comme pour le bien. Que doit faire un catholique à l'égard de telles lois et de telles constitutions?

» *Réponse.* — Il ne doit pas les aimer, mais les observer, en faisant tout l'usage possible de la liberté pour le bien, et en empêchant autant que possible la liberté du mal.

» *Question.* — Comment un chrétien doit-il envisager ces lois et ces constitutions?

» *Réponse.* — Comme une convention faite par nécessité entre les chrétiens et les ennemis de l'Église, convention qui doit être observée de part et d'autre, mais non comme l'état normal dans lequel une société doit vivre. En outre, il doit les envisager comme un danger permanent, d'où sortira indubitablement la révolution et même la révolution sociale. »

On trouve des idées semblables dans une brochure qui vient de paraître, intitulée : *Le libéralisme constitutionnel et le programme des catholiques en Belgique*, sans nom d'auteur, Bruxelles, librairie Moens, 1883.

Voici donc l'attitude des catholiques purs. Ils ne peuvent approuver les libertés modernes, qui sont contraires aux enseignements de l'Église; mais ils doivent en profiter, afin de conquérir la majorité et le pouvoir, et alors ils doivent rétablir ce qu'ils appellent le vrai régime chrétien, c'est-à-dire celui qui régnait à Rome, quand le Pape y gouvernait. C'est l'application du mot connu que Veillot adressait aux libéraux français : « Nous réclamons de vous la liberté, parce qu'ainsi le veut votre principe ; mais nous, nous vous la refusons, parce qu'ainsi le veut notre principe. »

Cette attitude trop franche des catholiques purs est vivement blâmée par les catholiques politiques. Quand a paru le catéchisme dont j'ai donné plus haut un extrait, le principal organe du parti catholique parlementaire, le *Journal de Bruxelles*, l'a attaqué sans pitié. « De pareils écrits, disait-il, sont faits pour justifier toutes les appréhensions des libéraux. » En réalité, ce langage ne peut être qu'une tactique de la part de ce journal et du parti modéré dont il est l'organe, car, au fond, il ne peut ignorer qu'au point de vue des doctrines, les catholiques purs ont complètement raison.

D'ailleurs, en pratique, ils devront bien obéir aux évêques, car c'est leur influence et celle des curés qui envoient aux Chambres tous les catholiques parlementaires. La discussion entre les deux nuances du parti catholique porte actuellement sur la question de

savoir s'il faut un programme pour le futur ministère qu'ils espèrent former. Les « politiques » n'en veulent pas. Ils désirent rester libres et ne pas effrayer.

Toutefois, on ne peut méconnaître que les influences qui viennent maintenant de Rome, sont favorables au catholicisme libéral. Elles ont même agi avec tant de force à l'université de Louvain, qu'elles y ont amené la démission de M. Périn, ce professeur éminent, qui, depuis trente ans, expose et défend avec éloquence et un grand talent les vraies traditions romaines, dans le domaine du droit public et de l'économie politique.

Il est bien difficile, pour les étrangers, de comprendre toutes les difficultés que rencontre le parti libéral, quand il veut maintenir les libertés modernes, dans un pays où la masse de la nation, étant croyante, obéit à une Église qui condamne ces libertés. On est à chaque instant acculé dans une impasse d'où on ne peut sortir qu'en commettant une faute ou une imprudence. N'agit-on pas, les adversaires de la liberté gagnent du terrain. Agit-on, on soulève des résistances formidables qui font naître d'autres dangers, conséquence des attaques contre la religion dominante et encore très puissante. En France, par exemple, le parti républicain, arrivé au pouvoir, a cru devoir prendre, contre les ordres religieux et l'enseignement catholique, des mesures trop peu conformes à l'esprit de liberté. Il s'en suit que le clergé est devenu absolument hostile aux institutions républicaines. En Belgique, la Constitution ayant garanti, dans les termes les plus formels, toutes les libertés, des mesures semblables sont impossibles ; mais la réforme de l'enseignement primaire provoque chez le clergé une irritation non moins vive. Or, on ne peut se dissimuler que c'est un grave péril, pour un régime libre, d'avoir comme adversaires toute l'Église dominante et tous les fidèles qui lui obéissent. Si la liberté a tant de peine à s'implanter définitivement dans le sol des pays catholiques, la raison en est, à mon avis, dans ce divorce et cette hostilité permanente entre la religion et la liberté. Peut-être, avant la fin du siècle, en verrons-nous encore les fâcheuses conséquences dans les États où le Vatican a conservé son influence.

L'existence, en Belgique, de deux partis si nettement marqués, présente, cependant, une compensation, c'est qu'elle favorise la marche régulière du régime parlementaire. C'est le second point que je voulais signaler. Il me paraît avoir une importance qui dépasse les limites de notre petit territoire.

On se plaint souvent du mal que fait l'esprit de parti, des injustices qu'il fait commettre, de l'étroitesse de vues qu'il engendre, de la vie des minorités, qu'il étouffe. Et toutes ces accusations, si clairement exposées dans le livre *I partiti politici* de M. Minghetti, sont en grande partie fondées. Cependant, quand il n'existe pas dans un pays de grands partis bien disciplinés, le mécanisme du régime parlementaire tourne à vide; il n'exécute pas de besogne. Ai-je besoin de dire, dans cette *Revue*, jusqu'à quel point on peut observer en Italie ce phénomène de dynamique politique? Le Parlement italien compte dans son sein probablement plus d'hommes instruits et distingués qu'aucune autre assemblée représentative, et cependant chacun admet, en Italie même, que le système parlementaire n'y répond pas aux espérances que le passé en avait conçues. Le pouvoir passe sans cesse de mains en mains. La durée moyenne d'un ministère n'atteint pas six mois¹. On peut résumer ainsi la marche des affaires: interpellations, ordre du jour, crise ministérielle, changement de cabinet. Il faut alors deux ou trois mois pour que les groupes se reconstituent et forment une nouvelle coalition, puis le même jeu recommence.

On dirait de ces défilés de théâtre où les figurants entrent d'un côté de la scène, saluent le public et sortent, pour reparaitre encore. Il est impossible qu'il y ait quelque esprit de suite dans la direction des affaires, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Le pays n'est tranquille que lorsque les Chambres sont en vacances. Ce n'est pas un des moindres avantages de la *malaria* de Rome de rendre ces vacances très longues et de faire fuir les députés à l'approche de la canicule.

L'assemblée française actuelle présente et présentera probablement, de plus en plus, le même spectacle que la Chambre italienne. Il y manque de grands partis organisés, surtout dans ce vaste espace compris entre les royalistes, d'une part, et les radicaux extrêmes d'autre part.

Il y a là une masse flottante d'environ 350 députés, formant des groupes sous des noms divers, mais prêts à se porter à droite ou à gauche, et soutenant aujourd'hui le ministère qu'ils abandonneront

¹ Le ministère Depretis-Magliani-Mancini dure cependant depuis trois ans et semble avoir bien des chances d'une durée plus longue.

(Note de M. de Gubernatis.)

demain. C'est parce qu'il savait qu'il ne pouvait se maintenir sur ce sable mouvant, que Gambetta avait choisi la question du scrutin de liste pour se faire mettre en minorité et s'en aller.

Il est un pays mieux préparé que nul autre au régime parlementaire, par son histoire, par sa race, par sa religion, et où les nations les plus libres du monde, les États-Unis et l'Angleterre, ont été chercher des exemples, la Hollande. Nulle part le régime parlementaire ne marche plus mal que chez ce peuple qui a le premier inauguré des institutions modernes au milieu du reste de l'Europe asservie.

Les ministères n'ont aucune consistance, aucune autorité. Ils tombent les uns après les autres, au bout de quelques mois de durée. Les crises de cabinet totales ou partielles sont incessantes. D'où cela vient-il? De ce qu'il n'y a pas deux partis nettement tranchés et bien disciplinés.

En Belgique, au contraire, le régime parlementaire fonctionne méthodiquement et régulièrement, parce que, jusqu'à présent, nous avons eu, comme autrefois en Angleterre, deux partis organisés et marchant compacts et unis, sous le drapeau de leur chef. On peut dire qu'il n'y a pas, dans notre Parlement, d'éléments flottants. Chaque député est attaché à son parti par les liens de l'honneur et de l'intérêt. S'il abandonnait les siens dans une question importante, il serait considéré comme un traître. Il perdrait et sa considération et son siège. Il résulte de cette situation que le ministère a autant d'autorité et de durée que les grands ministres, sous une monarchie absolue ou dans la République des États-Unis. Il peut faire accepter ses projets par ses adhérents, et il ne tombe que quand le pays l'abandonne, c'est-à-dire quand les élections donnent la majorité à ses adversaires.

Cependant, il est une question qui menace de diviser le parti libéral et, par conséquent, de modifier la situation antérieure. C'est la question de l'extension du droit de suffrage. Partout, dans ces dernières années, on a accordé le droit de vote, soit à la totalité de la population mâle et adulte, comme en France, et en Allemagne pour le Reichstag, soit à un nombre beaucoup plus grand d'électeurs, comme en Angleterre, et récemment en Italie. En Belgique, la Constitution n'accorde le vote qu'à ceux qui payent un cens de 42 francs 32 centimes de contributions directes.

Pour augmenter le nombre des électeurs, il faudrait donc reviser

la Constitution. Certains députés de Bruxelles, constituant la gauche extrême, le réclament. La majorité du parti libéral craint l'extension du droit de suffrage, parce qu'elle est convaincue que les classes inférieures, surtout dans les campagnes et dans les Flandres, seraient aux ordres de l'épiscopat.

La réforme électorale a été le mot d'ordre des élections récentes qui ont eu lieu à Bruxelles, où les idées radicales dominent dans le groupe actif qui parvient à désigner les candidats. Le parti catholique déclare hautement qu'il ne redoute nullement une réforme électorale aussi radicale qu'on la voudra faire. Jusqu'à présent, il ne demande pas le suffrage universel, parce qu'il craint de lancer dans la vie politique les masses profondes de la population et qu'il est encore plus conservateur que croyant. Cependant, quelques-uns de ses représentants aux Chambres réclament ouvertement le vote pour tous, et les autres font entendre que, s'ils étaient définitivement condamnés à rester en minorité avec le régime actuel, ils s'allieraient aux radicaux pour supprimer la barrière du cens et pour introduire chez nous le régime qui, dans les élections au Reichstag, en Allemagne, leur fait obtenir presque tous les sièges dans les provinces catholiques.

En Italie, le parti du Pape n'a pas fait usage du droit de vote que la loi nouvelle a accordé aux paysans, quoiqu'il pût lui assurer un certain nombre de nominations. Il aime mieux s'abstenir, afin de faire arriver la gauche extrême, de provoquer ainsi le renversement de la dynastie de Savoie, et d'amener ensuite le rétablissement du pouvoir temporel et de l'ancien régime.

En Belgique, les catholiques ne voudraient pas pousser les choses à cette extrémité ; ils savent que le roi est décidé à remplir scrupuleusement son devoir de souverain constitutionnel. Tout ce qu'ils cherchent donc à obtenir, c'est la majorité au sein du Parlement. Comme cette majorité serait nommée par l'épiscopat, qui obéit au Pape, ce serait en réalité le Pape, qui régnerait, par personne interposée. Leur idéal serait atteint. Seulement, si cette majorité voulait user de son pouvoir, comme le désirent les plus violents, pour écraser définitivement le parti libéral, il s'en suivrait une situation révolutionnaire extrêmement périlleuse.

En ce moment même, de grands efforts sont faits à Bruxelles pour y former un parti radical. Déjà, dans la dernière session, les radicaux ont failli renverser le ministère actuel. Ce parti veut le

suffrage universel que les libéraux modérés repoussent, parce qu'ils sont convaincus qu'il donnerait une majorité décisive aux représentants désignés ou appuyés par le clergé. Dans un vote tout récent, l'Association libérale de Bruxelles s'est prononcée contre la politique radicale. Si, néanmoins, un troisième parti devait se former, la Belgique perdrait cet avantage relatif de n'avoir que deux partis dont les triomphes alternatifs assurent la marche correcte du mécanisme parlementaire ; et cette modification de notre situation politique se ferait certainement au profit de la domination épiscopale.